

ARRÊTÉ DEP-2026-500 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION DE NIVEAU 3
ENTRETIEN DES COLLECTIONS DU PATRIMOINE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2008 portant création et définition du certificat de spécialisation de niveau 3 entretien des collections du patrimoine ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys du certificat de spécialisation de niveau 3 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat de spécialisation de niveau 3 entretien des collections du patrimoine pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Hélène DAVERGNE, professionnelle

Vice-président :

Monsieur Laurent TEILLARD, enseignant

Enseignants :

Monsieur Sylvain LABOIS

Monsieur Luc WALLEZ

Professionnelles :

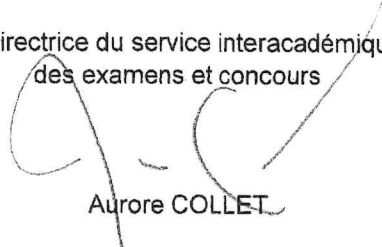
Madame Nathalie BASSIS

Madame Aurélie CHAINTREAU

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET